



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/01/2026

Référence
2026_003

Objet de la délibération
Repas annuel du CCAS 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
21/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 30/01/2026

L' an 2026 le 29 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil d'Administration de la commune de Lécousse, s' est réuni sous la présidence de Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS.

Présents : Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS, Mmes : BODIN Monique, BOUDET Marylène, DELAUNAY Huguette, GATEL Marie-Thérèse, THOMINOT Joëlle, MM : BUFFET Jean-François, DRUGEOT Christophe, HELLOUIN Cédric

Excusés :

A été nommé(e) secrétaire : M. HELLOUIN Cédric

Objet de la délibération : Repas annuel du CCAS 2026

Le repas des aînés, organisé par le CCAS, aura lieu le **mercredi 4 mars 2026**.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de M. Bertrand CHANCEREL, traiteur, pour un prix de revient de **29 €** par personne.

- fixe le prix de la participation pour chaque convive, au repas, à **10€ / personne**, pour les personnes invitées, de 75 ans et plus.

- décide de porter à **30€** le prix du repas payant pour les conjoint(e)s n'ayant pas atteint l'âge c'est-à-dire toutes les personnes n'ayant pas 75 ans au 31/12/2026, ainsi que les accompagnants.

- décide d'accepter le devis présenté par M. Yannick SOURDIN pour assurer l'animation du repas ainsi que les cotisations dues au GUSO.

- décide d'offrir aux doyens présents, au repas, un bouquet de fleurs pour les femmes et une boîte de chocolats pour les hommes.

Pour l'organisation, une jauge d'environ 200 personnes (avec les serveurs) sera appliquée pour limiter les convives, pour respecter la capacité de la salle et les conditions sanitaires.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2026
La Présidente du CCAS
Anne PERRIN





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/01/2026

Référence
2026_002

Objet de la délibération
Subvention CLIC Haute Bretagne pour 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
21/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 le 29 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil d'Administration de la commune de Lécousse, s' est réuni sous la présidence de Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS.

Présents : Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS, Mmes : BODIN Monique, BOUDET Marylène, DELAUNAY Huguette, GATEL Marie-Thérèse, THOMINOT Joëlle, MM : BUFFET Jean-François, DRUGEOT Christophe, HELLOUIN Cédric

Excusés :

A été nommé(e) secrétaire : M. HELLOUIN Cédric

Objet de la délibération : Subvention CLIC Haute Bretagne pour 2026

Le CLIC Haute Bretagne sollicite une subvention pour l'année 2026.

Cette subvention est destinée aux missions d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap (enfant & adulte), de leurs aidants naturels et des professionnels du médico-social, social et sanitaire.

Les activités du CLIC Haute Bretagne relèvent plus du CCAS que du budget communal.

Pour l'année 2026, le Conseil d'administration décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 060€.

Le montant de la subvention est voté à l'unanimité des membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 30/01/2026

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2026
La Présidente du CCAS
Anné PERRIN





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/01/2026

Référence
2026_001

Objet de la délibération
Subvention ADMR Les Portes du Pays Fougerais pour 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
21/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 le 29 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil d'Administration de la commune de Lécousse, s' est réuni sous la présidence de Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS.

Présents : Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS, Mmes : BODIN Monique, BOUDET Marylène, DELAUNAY Huguette, GATEL Marie-Thérèse, THOMINOT Joëlle, MM : BUFFET Jean-François, DRUGEOT Christophe, HELLOUIN Cédric

Excusés :

A été nommé(e) secrétaire : M. HELLOUIN Cédric

Objet de la délibération : Subvention ADMR Les Portes du Pays Fougerais pour 2026

L'ADMR Les Portes du Pays Fougerais sollicite une subvention, pour l'année 2026.

Cette subvention est destinée aux missions de l'ADMR auprès des familles, des personnes âgées et handicapées. Elle ne concerne pas les actions envers la petite enfance.

Les activités de l'ADMR relèvent plus du CCAS que du budget communal.

Pour l'année 2026, le Conseil d'administration décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 860€.

Le montant de la subvention est voté à l'unanimité des membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 30/01/2026

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2026
La Présidente du CCAS
Anne PERRIN





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/01/2026

Référence
2026_004

Objet de la délibération
Finances - Débat d'orientation budgétaire 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
21/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 30/01/2026

L' an 2026 le 29 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil d'Administration de la commune de Lécousse, s' est réuni sous la présidence de Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS.

Présents : Mme PERRIN Anne, Maire, Présidente du CCAS, Mmes : BODIN Monique, BOUDET Marylène, DELAUNAY Huguette, GATEL Marie-Thérèse, THOMINOT Joëlle, MM : BUFFET Jean-François, DRUGEOT Christophe, HELLOUIN Cédric

Excusés :

A été nommé(e) secrétaire : M. HELLOUIN Cédric

Objet de la délibération : Finances - Débat d'orientation budgétaire 2026

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'Orientation Budgétaire – DOB – représente une étape substantielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Le rapport doit être présenté dans les dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif et doit donner lieu à un débat en séance du Conseil d'administration.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS de Lécousse.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé, adressé aux membres du Conseil d'administration avec l'envoi de la convocation le 21 janvier 2026 et présenté en séance du Conseil d'administration de ce jour,*

A l'unanimité, le Conseil d'administration prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du CCAS de Lécousse pour l'exercice 2026.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2026
La Présidente du CCAS
Anne PERRIN

